



RTL GROUP
Société anonyme
45, bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
R. C. S
Luxembourg n° B 10.807

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 20 AVRIL 2011*

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de
M. Siegfried LUTHER, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Martin Dannhoff et Monsieur Joseph Aghina assument les fonctions
de scrutateurs.

Le bureau est complété par Monsieur Gerhard Zeiler, administrateur-délégué et
les administrateurs présents, à savoir Messieurs Onno Ruding, et Jacques
Santer.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution
de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par convocations
publiées à savoir :

- « Mémorial C » n° 579 et 679 des 29 mars et 9 avril 2011
- « Luxemburger Wort » des 29 mars et 9 avril 2011
- « L'Echo » des 29 mars et 9 avril 2011

- « De Financieel-Economische Tijd » des 29 mars et 9 avril 2011

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 8 avril 2011 aux
actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les justificatifs des dépôts de titres au porteur ainsi que les procurations ont également
été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le
nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des
actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les
actionnaires ou par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les
membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre
des actionnaires présents ou représentés s'élève à 36 réunissant 144.002.114 actions
disposant du même nombre de voix, soit 93,03% du nombre d'actions représentant le
capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote
attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une
filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont
été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer
sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et rapports des réviseurs d'entreprises
agréés (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2010)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2010
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
5. Nominations statutaires
6. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et les réviseurs d'entreprises
agréés aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans son discours, l'Administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2010 et pendant les premiers mois de l'exercice 2011.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Approbation des comptes sociaux 2010

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Votes en faveur de la résolution :	143.980.495
Votes contre la résolution :
Abstentions :

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Approbation des comptes consolidés 2010

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des réviseurs d'entreprises agréés aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Votes en faveur de la résolution :	144.002.095
Votes contre la résolution :

Abstentions :

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2010 de 364.270.679,-EUR (trois cent soixante-quatre millions deux cent soixante-dix mille six cent soixante-dix-neuf euros), des pertes reportées au 31 décembre 2010 de 4.053.487,- EUR (quatre millions cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-sept euros) et de la prime d'émission de 5.723.133.834,- EUR (cinq milliards sept cent vingt-trois millions cent trente-trois mille huit cent trente-quatre euros) l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, décide de distribuer un dividende d'un montant total de 773.071.270,- EUR (sept cent soixante-treize millions soixante et onze mille deux cent soixante-dix euros) à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2010 ainsi que sur la prime d'émission.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Pertes reportées au 31.12.2010	EUR -	4.053.487,-
Prime d'émission	EUR	5.723.133.834,-
Bénéfice de l'exercice 2010	EUR	364.270.679,-
Dividende	EUR -	773.937.770,-
Actions propres – dividende non attribué (1)	EUR	866.500,-
Total bénéfice reporté (après affectation du résultat)	EUR	0,-
Prime d'émission (après affectation du résultat)	EUR	5.314.333.243,-

(1) sur base d'un nombre inchangé d'actions propres détenues le jour de la distribution, soit 173.300 titres

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2010 aux titulaires d'actions se trouve ainsi fixé à 5,0 EUR par action, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à 4,25 EUR par action.

Le dividende sera mis en paiement le 29 avril 2011 contre remise du coupon numéro 17 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg :
 - DEXIA B.I.L.
- en Belgique :
 - DEXIA Banque

Votes en faveur de la résolution :	143.986.395
Votes contre la résolution :	15.700
Abstentions :

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2010.

Votes en faveur de la résolution :	144.002.095
Votes contre la résolution :
Abstentions :

Par conséquent cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2010.

Votes en faveur de la résolution :	144.002.014
Votes contre la résolution :
Abstentions :	100

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Renouvellement des mandats des administrateurs non-exécutifs

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs non-exécutifs en place et décide de renouveler pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, le mandat de Messieurs Günther Grüger, Siegfried Luther, Hartmut Ostrowski, Thomas Rabe, Jacques Santer, Martin Taylor.

- M. Günther Grüger	Votes en faveur :	143.985.447
	Votes contre :	16.417
	Abstentions :	250
- M. Siegfried Luther	Votes en faveur :	143.963.803
	Votes contre :	38.061
	Abstentions :	250
- M. Hartmut Ostrowski	Votes en faveur :	143.948.103
	Votes contre :	53.761
	Abstentions :	250
- M. Thomas Rabe	Votes en faveur :	143.948.063
	Votes contre :	53.761
	Abstentions :	250
- M. Jacques Santer	Votes en faveur :	144.001.306
	Votes contre :
	Abstentions :	808
- M. Martin Taylor	Votes en faveur :	143.901.864
	Votes contre :	100.000
	Abstentions :	250

Par conséquent, ces résolutions sont adoptées à la majorité.

Désignation d'un administrateur non-exécutif

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale du mandat de Monsieur Onno Ruding en qualité d'administrateur non-exécutif et décide de désigner comme administrateur non-exécutif pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011 Monsieur James Singh, demeurant à CH-1806 St-Légier, 25 Chemin de la Baillaz.

Votes en faveur de la résolution :	144.001.764
Votes contre la résolution :
Abstentions :	350

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Renouvellement du mandat de l'administrateur exécutif

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale du mandat de Monsieur Gerhard Zeiler en qualité d'administrateur exécutif et décide de renouveler son mandat pour une durée de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2015.

Votes en faveur de la résolution :	144.001.764
Votes contre la résolution :
Abstentions :	350

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Désignation du réviseur d'entreprise agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé et des réviseurs d'entreprises agréés aux comptes consolidés venant à échéance au terme de la présente Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de désigner pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, la société Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

Votes en faveur de la résolution :	143.798.427
Votes contre la résolution :	717

Abstentions : 202.970

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Divers : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 17h25 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

Les Actionnaires